



Mots. Les langages du politique

92 | 2010

Rumeurs en politique

Usages politiques des récits d'agressions antisémites et de violences policières. De la rumeur à la mobilisation

Brigitte Beauzamy et Marie-Cécile Naves



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/mots/19445>

DOI : 10.4000/mots.19445

ISSN : 1960-6001

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 2010

Pagination : 41-56

ISBN : 978-2-84788-209-4

ISSN : 0243-6450

Référence électronique

Brigitte Beauzamy et Marie-Cécile Naves, « Usages politiques des récits d'agressions antisémites et de violences policières. De la rumeur à la mobilisation », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 92 | 2010, mis en ligne le 04 mai 2012, consulté le 17 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/mots/19445> ; DOI : 10.4000/mots.19445

Brigitte Beauzamy
Marie-Cécile Naves

Usages politiques des récits d'agressions antisémites et de violences policières. De la rumeur à la mobilisation

De la rumeur à la contestation

Quelle est la part de la rumeur dans la naissance et le développement d'une protestation ? Cette question, traditionnellement associée à l'analyse des mécanismes psychologiques régissant les foules et les phénomènes d'émeute, apparaît beaucoup plus problématique à la lumière de la théorie contemporaine des mobilisations. Si l'on élimine l'usage des métaphores de la contagion pour qualifier le processus par lequel le mouvement naissant prend consistance, on reste en effet pratiquement avec une boîte noire pour rendre compte des phénomènes de circulation de la rumeur incitant à la protestation, et d'entrée dans la mobilisation proprement dite. Un recadrage utile pour l'analyse a consisté dans la mise au cœur de celle-ci de la figure de l'acteur, souvent appelé « entrepreneur de mobilisation », qui travaille à encourager la protestation et constitue le jalon entre la rumeur proprement dite et sa diffusion sous une forme propice à inciter un public choisi à l'action politique, ou tout du moins à le sensibiliser à sa cause.

Pour une définition opératoire de la rumeur

Il nous faut tout d'abord préciser dans quel sens nous entendons le concept de rumeur. Celui-ci renvoie à deux dimensions distinctes qu'il tend à agréger : d'une part, le mode de circulation d'une information ; d'autre part, le statut référentiel de l'information, souvent fausse ou tout du moins exagérée. La question du statut référentiel renvoie à la problématique de la production de la preuve venant étayer la véracité de l'information et qui, dans le cas de la rumeur, est manquante. Le fait que les rumeurs les plus farfelues parviennent

EHESS, Centre d'analyse et d'intervention sociologique
brigitte.beauzamy@gmail.com
Université d'Évry, Centre Pierre Naville
m.naves@iccr-international.org

à se répandre, comme dans le cas bien étudié des « légendes urbaines » (Brunvand, 2001), n'élimine pas ce problème de référentialité, même s'il contribue à induire une approche considérant la rumeur comme tendanciellement infondée. Ici, la catégorie de la rumeur renvoie donc directement à un processus d'étiquetage de l'information comme douteuse, comme le montre Emmanuel Taïeb (2007), à partir de son utilisation par les journalistes. Sur le plan des usages, le processus de mise en politique de ces récits génère des actes de langage, parfois concurrents, et crée un univers partisan dans lequel la position « pour » ou « contre » la rumeur est elle-même politique. En ce sens, le récit de violence se comporte comme un « piège » pour les chercheurs, pour reprendre l'heureuse expression de Véronique Nahoum-Grappe (2002).

Puisque la dénonciation du silence indifférent ou complice des médias et des élites fait partie intégrante de la mise en récit politique des récits d'agressions, les entrepreneurs de mobilisation ont parfois recours à d'autres canaux pour la diffusion de leurs discours. Nous examinerons donc l'usage des sites Internet ou des blogs pour cette activité.

La rumeur comme mise en récit d'un problème politique

La littérature a déjà identifié le potentiel politique de la rumeur. Pour Michel-Louis Rouquette (2006), elle constitue une solution à un problème social donné dans la mesure où elle contient, au moins de manière implicite, un conseil pour celui qui la reçoit et qui sera invité à ajuster son comportement en conséquence. En tant que mécanisme cognitif, elle permet d'imputer une cause à un problème et de recommander une solution.

Elle comprend également un principe que nous pouvons nommer *généralisation* dans la mesure où le cas particulier décrit est réputé pouvoir arriver à tout le monde, et suggère donc implicitement une probabilité d'occurrence des faits dénoncés.

Nous proposons, dans cet article, d'esquisser une sociologie des usages de rumeurs à des fins de mobilisation en nous centrant sur le travail de mise en récit et d'énonciation d'arguments réalisés par des entrepreneurs de mobilisation. Dans ce travail, l'analyse linguistique est inséparable du contexte d'énonciation, c'est-à-dire des faits et des représentations collectives relatives à ces derniers et des stratégies des acteurs, notamment associatifs et militants. Le cas particulier des récits de violences urbaines – sous la forme de récits de violences policières en banlieue ou d'agressions antisémites réelles ou supposées – se présente ici comme particulièrement adapté : l'organisation narrative des récits, les processus de catégorisation de l'agression – « bavure » ou « violence antisémite » –, l'évocation de la victime, la dénonciation de l'indifférence supposée entourer l'évènement sont autant de passages obligés de cette mise en politique de la rumeur.

L'instrumentalisation de la rumeur dans les récits de violences à caractère antisémite réel ou supposé

Depuis quelques années, certains observateurs évoquent un « retour de l'antisémitisme », qui fait l'objet de nombreux débats de la part des hommes politiques, des médias, des associations et des intellectuels. Or, si des affaires de violence physique, verbale ou symbolique à fondement antisémite existent bel et bien – tentatives d'incendie de synagogues, inscriptions de croix gammées sur des murs d'écoles, voire assassinats, comme celui d'Ilan Halimi en 2006¹ –, la qualification d'actes de violence urbaine antisémites peut se révéler fautive et précipitée, précisément en raison du contexte actuel, et générer des rumeurs. Ainsi, en 2004, Marie L. avait affirmé avoir été attaquée, avec son nourrisson, par des « jeunes » dans le RER, et avoir entendu ses agresseurs proférer des insultes antisémites à son égard. L'emballage médiatique et politique qui s'en était suivi pour dénoncer cet acte de violence présenté dès le départ comme antisémite avait fait long feu, après que l'enquête eut démontré que la jeune femme avait tout inventé. Les politiques avaient même prononcé des excuses dans la presse pour n'avoir pas attendu les conclusions judiciaires. Ce qui est devenu l'« affaire du RER D » aurait pu constituer un précédent de fautive rumeur incitant à la prudence.

Ce serait oublier que la construction comme la déconstruction d'une rumeur d'antisémitisme, que celle-ci soit ou non fondée, qu'elle corresponde ou non à une réalité, participe, au-delà même des faits, à une stratégie politique de récupération de la part des observateurs – plus d'ailleurs, semble-t-il, que des victimes elles-mêmes. Ainsi, les actes de violence à caractère antisémite, réel ou supposé, contre des personnes, des biens ou des bâtiments alimentent des mobilisations diverses, à la fois en faveur de la communauté juive – réaffirmer un danger, susciter l'indignation, fustiger l'inertie des pouvoirs publics, revendiquer des mesures de protection, voire encourager à l'émigration vers Israël – et en sa défaveur, des groupes rejetant ce qu'ils estiment être une trop grande attention accordée aux juifs de la part de la société française, et portant leurs propres revendications. Afin d'éviter des poursuites judiciaires dans le cadre des lois Pleven ou Gayssot, ces groupes, parfois antisémites, se déclarent antisionistes (Taguieff, 2002 ; Bruckner, 2006) et diffusent, parfois à partir de dénonciations de rumeurs d'antisémitisme, l'idée d'une manipulation politico-médiatique au profit des juifs et au

1. Crime d'autant plus épouvantable que, outre les tortures que le jeune Ilan Halimi a dû endurer pendant plusieurs jours et qui sont la cause de son décès, ses agresseurs l'avaient délibérément choisi, parce qu'ils le pensaient juif, pour obtenir une rançon, au motif que, selon l'un des mythes antisémites, la communauté juive, riche, cupide et solidaire, aurait nécessairement accepté de payer pour sa libération.

détriment d'autres communautés, qui peuvent être, selon les cas, les Français « de souche », les musulmans, les enfants d'immigrés ou les descendants d'esclaves. La rumeur ou sa remise en question est donc un outil de communication politique, voire de violence politique (Morin, 1969).

L'actualité française récente nous donne un exemple intéressant des mobilisations que la rumeur d'antisémitisme est susceptible de générer. Il s'agit de la médiatisation, depuis l'été 2008, dans les grands médias comme sur Internet – sites, blogs, commentaires –, des rixes dans le 19^e arrondissement de Paris. Une analyse de discours nous permet de mettre au jour les principaux enjeux de ces affaires, leurs acteurs et leurs prises de position. Le 21 juin 2008, un adolescent de 17 ans, prénommé Rudy et coiffé d'une kippa, est pris à partie et violemment frappé par plusieurs jeunes hommes dans un square de cet arrondissement. Entre rixe banale, dont le quartier semble coutumier, et acte antisémite, il n'y a qu'un pas, que les observateurs médiatiques, politiques et associatifs franchissent rapidement dans leur interprétation de l'évènement. Deux jeunes sont finalement mis en examen et écroués pour « tentative de meurtre et violence en réunion aggravées par leur caractère antisémite » et un troisième pour « violence en réunion aggravée par la circonstance de l'antisémitisme et port d'arme ».

Une temporalité de l'utilisation de la rumeur

Le 6 septembre 2008, une affaire similaire éclate dans le même quartier : trois adolescents juifs, portant eux aussi une kippa, sont attaqués par cinq autres jeunes. Cette « deuxième affaire » possède une temporalité que l'on peut diviser en trois étapes qui sont aussi trois moments discursifs. Tout d'abord, la qualification des faits par les politiques, les associations et la presse, juste avant que ne démarre l'enquête de police. Le lendemain matin de l'agression, le maire de Paris dénonce, dans un communiqué de presse, « l'agression à caractère manifestement antisémite », qui est « aux antipodes des valeurs de Paris », la ministre de l'Intérieur parlant pour sa part de « violences antisémites perpétrées à l'encontre de trois jeunes qui se rendaient à une synagogue ». Les associations juives réagissent elles aussi, Richard Prasquier, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), se disant par exemple « certain » que l'agression était antisémite.

Les médias eux-mêmes relaient dès le départ la rumeur d'antisémitisme, sans d'ailleurs parler de « rumeur ». Ainsi, *Libération* titre, le 8 septembre 2008 : « Agression probablement antisémite dans le 19^e arrondissement ». La journaliste écrit que trois jeunes hommes « portant une kippa » ont été agressés près de l'endroit où « leur coreligionnaire Rudy » a lui-même été l'objet de violences quelques mois plus tôt. L'article mentionne paradoxalement le fait que, « selon les témoignages unanimes des trois garçons, aucune

injure ni propos antisémite n'ont été prononcés ». Quant au *Figaro*, il évoque lui aussi, le 7 septembre, une « agression probablement antisémite » et, le 8 septembre, un « nouveau soupçon d'antisémitisme à Paris » contre « trois jeunes gens port[ant] la kippa » et « rentr[ant] chez eux après le shabbat ». Selon le père d'un des trois jeunes violentés, les cinq agresseurs, formant une « bande multiethnique », n'ont « proféré aucune insulte antisémite [...] mais [...] ne pouvaient ignorer qu'ils [les victimes] étaient juifs ». *Le Monde*, pour sa part, dans son édition du 9 septembre, relate que « trois jeunes juifs ont déposé plainte [...], affirmant avoir été agressés pour des motifs antisémites ».

Or, une agression contre un groupe de juifs est-elle nécessairement à motivation antisémite ? Comment le prouver ? La qualification des faits est bien entendu cruciale : par le biais de communiqués, d'interviews ou d'articles, les observateurs politiques, associatifs et médiatiques construisent collectivement une interprétation partisane et se livrent à une concurrence pour être les premiers à définir et à dénoncer les faits, grâce à l'assertion d'antisémitisme, et c'est à partir de là que la rumeur se met en place : les mots *manifestement* ou *probablement* [antisémites], *coreligionnaire*, *shabbat*, ainsi que le stigmate de la kippa et l'indication de la synagogue, apparaissent comme des registres de discours orientés, dénonciateurs, qui ont aussi pour conséquence d'alimenter la rumeur et la polémique.

Une dizaine de jours plus tard, le procureur de la République qualifie le fait divers de « violences volontaires ayant entraîné une incapacité totale de travail de moins de huit jours commises en réunion ». Contrairement à l'« affaire Rudy », le caractère aggravant d'antisémitisme n'est donc cette fois pas retenu. De fait, depuis le début, la police et la justice se sont montrées très prudentes et peu disertes : le discours judiciaire est en décalage avec le discours politique et médiatique. Un policier explique que « c'est une histoire de baston, une bataille de cour de récréation ». On apprend également que l'un des auteurs présumé était lui-même juif, comme l'explique un autre policier : « Il avait une kippa lui appartenant dans ses affaires. »

Suite à cela, *Libération* publie le 16 septembre 2008 un article intitulé « Agression dans le 19^e : la piste antisémite s'éloigne ». On y lit que, « parmi les cinq agresseurs présumés, retrouvés et identifiés par des images de vidéosurveillance, trois sont noirs et un autre de type européen. L'un d'eux serait même de confession juive ». Pour la police, en effet, les agresseurs du 6 septembre étaient de plusieurs origines, y compris « européenne » ; selon les victimes, « le plus virulent des agresseurs était un Européen »². De son côté, *Le Monde*, dans un article du 17 septembre 2008, appelle à la mesure, évoquant un « emballement » et estimant qu'« on » a peut-être « manqué de prudence ».

2. On pourrait s'attarder sur la proximité a priori, dans ce discours médiatique, entre les qualités d'« Européen » et de « juif »...

Dans le troisième temps de l'affaire, une fois le caractère antisémite de l'agression démenti par l'enquête, la mobilisation ne faiblit pas, bien au contraire. Elle continue même de nourrir la rumeur d'antisémitisme. Pour les associations juives, au-delà de l'agression elle-même, la qualification des faits par la justice fait débat, l'antisémitisme en France étant en effet sous-estimé. Raphaël Haddad, président de l'Union des étudiants juifs de France (UEJF), avance ainsi l'argument que, dans le 19^e, et à Paris d'une manière générale, les actes de violence contre les juifs se multiplient. Richard Prasquier estime quant à lui, dans *Le Figaro* du 19 septembre 2008, qu'« il y [avait] beaucoup de monde ce samedi après-midi, et c'est sur [les trois jeunes] que les projectiles [ont été] lancés. C'est à partir de ce fait qu'on doit légitimement évoquer le motif antisémite ». Pour lui, il ne s'agit en aucun cas d'une rivalité anodine entre bandes : « Ces jeunes gens n'ont jamais appartenu à une bande. Ce sont de bons élèves, sans histoires. Ils ont une vie socio-communautaire exemplaire. » Du reste, poursuit-il, la violence antisémite est « sans commune mesure avec des violences qui frappent des membres d'autres religions ». On est bien, ici, dans un processus de généralisation, à partir d'une rumeur, même officiellement fausse : l'antisémitisme est présenté comme récurrent et plus important que les autres formes de violence raciste et il faudrait donc, à ce titre, le combattre sans ménagement. Les associations juives se saisissent de l'affaire et refusent la dénégation judiciaire d'antisémitisme pour porter dans l'arène publique leur interprétation de la situation, par un discours d'autorité, afin d'attirer l'attention des pouvoirs publics comme de l'opinion.

De facto, les associations juives peuvent, à l'occasion de cette « affaire » du 19^e, évoquer le problème antisémite, et elles réussissent à interpellier les décideurs politiques et les médias, accusés d'être indifférents au sort des juifs de France le reste du temps. À la suite des événements, la sécurité policière autour des lieux de culte juifs a été renforcée. La mise en place d'un numéro vert pour les témoins ou victimes d'agressions antisémites est prévue. Il est aussi envisagé que les policiers du 19^e arrondissement soient formés aux traditions juives. C'est également à l'occasion de ces incidents que l'UEJF a été reçue par le ministre de l'Éducation nationale – qu'elle souhaitait rencontrer depuis plusieurs mois –, afin de lui présenter un projet d'information auprès des collégiens sur les rivalités communautaires. La rumeur autour d'un fait divers est ici instrumentalisée pour obtenir des ressources de la part de l'État.

Pour d'autres associations, la lecture et les usages de l'évènement sont tout autres. Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) déplore ainsi dans la presse, une fois l'enquête terminée, « la précipitation hasardeuse » dans la qualification d'antisémitisme, précipitation dont les conséquences peuvent selon lui être délétères : « Mal nommer la motivation d'un acte violent [...] laisse de côté les véritables incitations à la haine raciale et les discriminations. » Le MRAP réactive ici, avec des mots

choisis, l'accusation de victimisation de la communauté juive et de sa capacité à attirer l'attention des médias, de l'opinion et des politiques. Il insiste également sur l'importance des autres formes de racisme, lesquelles doivent être combattues d'autant plus drastiquement.

Rappelant la fausse agression de Marie L. dans le RER D en 2004, les Indigènes de la République publient sur leur site Internet³, le 6 septembre 2008, soit au tout début de l'affaire, un communiqué intitulé « Les agresseurs du RER D ont encore frappé ! » Le titre se veut un démenti de la rumeur d'antisémitisme et le ton de l'article est humoristique : une stratégie énonciative de déconstruction allusive des faits est préférée à la dénonciation franche, mais il s'agit bien de capter l'attention des lecteurs du site. La rumeur d'antisémitisme est visée en tant que telle, d'autant plus qu'il existe le précédent de fausse rumeur de 2004 : celui-ci permet la dénonciation de ce qui est défini comme une stratégie de victimisation de la part des juifs. Là encore, le discours se veut performatif : il vise à influencer l'opinion publique et les décideurs en faveur d'une cause communautaire se voulant concurrente de celle des juifs, laquelle est jugée surreprésentée dans l'espace public.

Le spectre du communautarisme

Pour d'autres observateurs encore, même si l'on n'est pas en présence de violence antisémite, la dimension communautariste, dans l'affaire Rudy comme dans l'affaire de septembre, est présente. La presse est friande d'« affaires communautaristes » pour leur côté sensationnaliste : en France, le mot *communautarisme* possède une connotation très péjorative et renvoie à un phénomène odieux et devant être éradiqué dans une République laïque (Naves, 2006). Dans les « évènements » du 19^e arrondissement, si la presse privilégie le sensationnalisme, les politiques, au niveau national comme au niveau parisien, mettent l'accent sur l'importance du respect des principes républicains de tolérance et de vivre-ensemble, alors que les associations juives – CRIF, UEJF – appellent à la vigilance, formulent des revendications sécuritaires et consolident leur rôle social. Enfin, d'autres associations antiracistes ou communautaires réaffirment symboliquement et politiquement, à la faveur de cette affaire, la défense des intérêts des minorités noire et musulmane.

La rumeur semble donc se constituer à partir d'informations immédiates incertaines mais interprétables de plusieurs manières. Elle est l'occasion, pour certains groupes d'acteurs, de faire entendre leur voix et de convaincre l'opinion comme la classe politique du bien-fondé de leurs demandes. On assiste à des stratégies de mobilisation politique – citoyenne, symbolique ou militante – par des tentatives d'imposition de cadres interprétatifs, parfois concurrents,

3. www.indigenes-republique.fr (consulté le 11 décembre 2009).

d'une situation sociale. Elles visent à l'obtention d'une reconnaissance symbolique ou de ressources étatiques et à l'affirmation d'une position – l'antiracisme – comme d'un positionnement – faire autorité. Nous allons nous pencher maintenant sur le processus d'élaboration d'un de ces cadres tel qu'il est effectué par des acteurs militants à des fins de mobilisation.

La mise en récit de la rumeur et ses usages politiques : le récit des morts suspects en banlieue comme outil de mobilisation

« Justice en banlieue » : nous allons désigner à l'aide de ce slogan un ensemble de mobilisations contre les violences policières en banlieue. L'expression elle-même possède, malgré sa brièveté, un sens très nettement défini dans le monde militant du « Mouvement social » (Sommier, 2001) et fut initialement formulée par le Mouvement de l'immigration et des banlieues (MIB) pour qualifier des mobilisations visant à faire condamner en justice les policiers responsables de bavures, dont l'impunité était qualifiée par le mouvement de « déni de justice ». Elle fit l'objet d'une appropriation plus large à mesure que différentes organisations militantes s'intéressaient à ces thèmes de lutte et se rapprochaient dans le cadre de mobilisations communes sous la forme de collectifs, en particulier dans la sphère altermondialiste, qui perçoit dans ces violences à la fois un enjeu éthique majeur et un levier de mobilisation des populations vivant dans les « quartiers » (Beauzamy, 2006). On est donc fondé à réfléchir à la manière dont le thème des violences en banlieue a été transformé en cadre de mobilisation en vue d'une action de protestation : cela équivaut à examiner comment ce thème a été mis en discours de manière à renvoyer à une problématique politique précise – c'est l'aspect cognitif du processus de cadrage – et à faciliter le rapprochement d'acteurs en vue d'une mobilisation – ce qui constitue son versant organisationnel (Cefaï, Trom, 2001).

La mise en forme du récit de violence en vue d'un appel à la mobilisation

Nous allons montrer que ce travail de mise en protestation s'est appuyé sur la circulation de récits de violences, dont la mise en forme résulta d'une opération de transformation de la rumeur en texte politique, en nous centrant sur l'exemple du réseau Résistons ensemble (contre les violences policières), RE⁴.

4. RE est un collectif créé par des militants pour la plupart issus d'une précédente structure, le Réseau contre la fabrique de la haine (RFH), voué à l'analyse critique des discours sécuritaires, auxquels se sont joints dans un deuxième temps des militants issus d'autres mobilisations antisécuritaires en collectif : les documents principaux produits par RE s'appuyaient sur une élaboration théorique réalisée dans RFH.

Nous procèderons à partir d'une analyse de la structure de ces récits, complétée par les résultats d'une observation des réunions du réseau RE, depuis sa création officielle lors d'assises inaugurales en juin 2002 jusqu'à sa quasi-mise en sommeil à l'hiver 2002-2003. Le réseau décida en effet de consacrer une partie importante de ses efforts à une publication numérique périodique, sous forme d'un bulletin diffusé par messagerie électronique. Cette publication comprenait une rubrique intitulée « Chroniques de l'arbitraire », consacrée intégralement à la collecte et à la mise en forme de récits de violences policières en banlieue⁵. Ces deux types de données permettent de rendre compte de la manière dont l'évènement au cœur de la rumeur fait l'objet d'un traitement particulier de la part des militants du réseau pour devenir, à leurs yeux, un levier de mobilisation efficace. En particulier, ils veillent à réinsérer la dénonciation de ces bavures dans une analyse plus large de la politique sécuritaire qui leur donne naissance : le choix de centrer l'action sur les banlieues est alors justifié par le fait que ces territoires concentrent une part importante de morts violentes suspectes de jeunes lors d'arrestations ou de gardes à vue.

Le récit de violence joue alors un rôle central dans l'opération de mise en conflit, essentielle à la définition du thème de l'action de protestation et des formes de l'action collective, et donc à la formulation d'un cadre « Justice en banlieue ». Ce récit s'organise autour de la description d'un cas d'injustice nécessairement outrancier : il faut, comme dans l'affaire de Youssef Khaïf largement rendue publique par le MIB, que rien, dans l'épisode décrit, n'ait pu justifier le recours à la violence de la part des forces de l'ordre, que la possibilité de la légitime défense ait été effectivement balayée, et que donc la culpabilité du policier soit irréfutable, bien que celui-ci ait été acquitté. À partir de ce récit est formulé l'appel à mobilisation contre ce « déni de justice ». L'expression sert ici à confronter les fondements éthiques du jugement qu'on invite le lecteur à formuler et le traitement donné par les tribunaux à l'affaire : il s'agit de mesurer l'écart entre l'exercice du sens de la justice (Pharo, 2001) et l'application concrète de la loi. Les multiples cas similaires ont fait l'objet de récits collectés et rassemblés par les militants de RE et dont on peut définir les caractéristiques structurales.

Un personnage essentiel du récit de violence est la victime, dont l'évocation obéit à certaines normes. La monstration de sa blancheur immaculée rend, par contraste, plus visible la noirceur des desseins des policiers et des juges. La victime était une personne comme les autres, ainsi que l'illustrent les détails qui la rattachent au monde de la vie quotidienne – par conséquent, notre voisinage peut être concerné. Ainsi, dans le cas de la mort de Georges Mondésir, un texte d'appel à mobilisation centré sur lui le décrit comme un homme que sa santé

5. Le site d'information alternatif Indymedia Paris (<http://paris.indymedia.org/>), aujourd'hui fermé, a par la suite compris une rubrique permanente homonyme.

mentale rendait irresponsable, mais inoffensif, prompt à faire de menues plaisanteries à ses voisins. Ce mode de présentation de la victime est valable aussi dans les récits de cas moins graves où la bavure décrite n'est pas mortelle, mais aboutit, de la part des policiers, à une molestation ou à un dépôt de plainte pour outrage ou coups et blessures injustifiés : « Un animateur sportif de 22 ans, unanimement couvert de louanges, a été condamné en comparution immédiate à trois ans de prison ferme, sous la foi d'un témoignage anonyme monté de toutes pièces (voilà ce que permet la nouvelle loi). » La victime est dépeinte comme insérée dans la vie du quartier, parfois même jusqu'à son décès, comme l'illustre le titre d'une « Chronique de l'arbitraire » : « Bavure de la Bac à Châtenay-Malabry (92). Mort en public ». La description de la victime insiste donc sur son cadre de vie, en particulier géographique, et propose une peinture de la vie en banlieue délibérément éloignée des représentations qui mettent en exergue les multiples problèmes sociaux dont souffrent les « quartiers » ou leur dangerosité. Le choix d'organiser par ville les anecdotes présentées dans les « Chroniques de l'arbitraire » trace une géographie des violences policières injustifiées qui, pour les militants du réseau, indique les lieux où les conflits politiques en banlieue sont les plus violents : « Dammarie-les-Lys (1) », « Dammarie-les-Lys (2) ». L'importance accordée à la localisation des affaires évoquées est à relier à un processus de création des banlieues comme territoire privilégié du conflit. Cependant, cette localisation n'équivaut pas à un appel à la mobilisation locale, car le réseau s'est précisément fixé comme objectif de fédérer les micromobilisations fréquentes dans les cas de bavures policières rendus célèbres par la rumeur. Il se proposait de travailler à construire le cadre d'une protestation nationale capable de monter en généralité à partir d'épisodes particuliers, ce qui renvoie à une première difficulté rencontrée par les militants dans leur travail de transformation de la rumeur en outil de mobilisation.

Du récit de violence à l'incitation à se mobiliser

Le récit de violence policière inclut bien sûr la description des actes violents eux-mêmes, qui est effectuée de manière précise et constitue un point central du récit : les circonstances des coups et blessures sont ainsi décrites, a fortiori quand ils entraînent le décès de la personne. Si la description de la victime vivante insiste sur son entourage, le récit de violence lui-même se centre sur la dimension biologique de la victime, et les récits qui se succèdent dans les Chroniques offrent l'image désolante d'une énumération de membres cassés, de coups portés à des individus à terre, de pendaisons dans des mitards de prison, voire de balles tirées dans la nuque. On peut établir une typologie des récits de violence d'après le contexte dans lequel celle-ci se produit, et montrer que ces types de récits renvoient à des argumentations différentes et à la dénonciation de pratiques policières diverses.

Les coups portés dans le quartier où vit la victime constituent une première catégorie. Ils peuvent se produire à la suite d'une interaction avec les forces de l'ordre qui dégénère, avec ou sans témoin – en général, un contrôle d'identité jugé abusif par les auteurs, ou encore la décision, qualifiée d'« arbitraire », de mettre fin à un évènement festif de quartier. Une fois les cas rapportés, vient le moment de leur interprétation politique par les auteurs : dans ce cas, ils privilégient la thèse du harcèlement quotidien envers des catégories ciblées en priorité par les policiers – au premier chef, les jeunes hommes perçus comme étant d'origine maghrébine et les membres des associations mobilisées auprès d'eux dans les quartiers. Cette analyse embraye sur une dénonciation des pratiques ordinaires de « sécurisation » des quartiers. Les coups et blessures portés lors d'arrestations qui tournent mal – comme l'illustre le cas de Dammarie-les-Lys ou celui de Youssef Khaïf – forment un second type. L'argumentation s'attache à démontrer qu'il ne s'agissait pas de légitime défense de la part des policiers, et aboutit à une déconstruction de l'image des « jeunes des quartiers » présentés comme des criminels endurcis, envers lesquels la plus grande et plus immédiate sévérité est requise, en lui substituant une analyse de la banalité de la violence envers les suspects en garde à vue.

Enfin, un type particulier de récits de « morts suspectes en banlieue » concerne les décès en détention, soit préventive, soit alors que la victime achevait d'accomplir une courte peine de prison. Dans ce cas, l'objet de l'argument est de décrédibiliser la thèse du suicide et de mettre en lumière les éléments qui donnent poids à celle de l'homicide, voire du meurtre. Les descriptions de violences ne sont donc pas le récit d'un moment ponctuel, car les violences s'inscrivent dans une généalogie des actes visant à criminaliser la victime ou à protéger ses bourreaux, généalogie dans laquelle les coups et la mort ne sont qu'un épisode. Ainsi, le récit des coups et blessures introduit la possibilité de décrire la succession de leurs suites légales : le procès d'où les policiers coupables repartent blanchis et les contre-procès que ceux-ci à leur tour intentent aux victimes – pour outrage à agent, voire pour coups et blessures. On quitte alors le temps court de l'épisode de violence – qui constitue l'apogée tragique de la mise en conflit narrative – pour entrer dans le temps long de l'affrontement judiciaire, où les épisodes de contre-plaintes de la part des policiers, de fabrication de faux témoignages, d'appels forment autant de rebondissements – qui en général voient d'autant s'éloigner la possibilité que la justice soit rendue aux victimes par le châtement des coupables.

La demande de reconnaissance de la bavure et l'évocation des micromobilisations qui la portent constituent un point central de la Chronique. Pour les militants du réseau, cette reconnaissance est essentielle car elle ébranle la cohérence du point de vue qu'ils estiment dominant sur les violences en banlieue, dans lequel sont désignées comme coupables les personnes mêmes qui sont victimes de violence policière. Notons que la mise en forme

des faits rapportés dans les Chroniques ne vise pas à convaincre les lecteurs de leur véracité, surtout pas ceux vivant dans les quartiers cités, qui en sont déjà informés par la rumeur précédant la mise en récit de l'épisode de violence. L'enjeu du récit n'est pas d'informer mais d'inciter à la mobilisation en suggérant que le cas évoqué est suffisamment clair et scandaleux pour que la demande de reconnaissance d'une bavure aboutisse, ou du moins entretienne un mécontentement susceptible de se traduire en conflit. La mise en forme du récit et sa diffusion visent donc la transformation du mécontentement occasionné par le cas de bavure en une mobilisation formulant ses objectifs non pas simplement comme une demande de réparation ponctuelle, mais comme s'inscrivant dans un conflit politique plus large et fondamental opposant le mouvement social à un adversaire (Touraine, 1978).

Dans le cas des morts suspectes en banlieue, une mobilisation en collectif telle que RE s'appuie sur une séquence déjà bien connue au moment où elle se met en place : la bavure entraîne une vague de protestation en général peu organisée, qui peut prendre la forme de l'émeute. Le potentiel de mobilisation à court terme repose alors sur la colère provoquée par l'évènement et sa diffusion, en particulier sous forme de rumeur, mais ne s'inscrit pas dans une vision politique réinsérant cet évènement dans le cadre d'un conflit plus large (Wieviorka, 1999). La convergence et la pérennisation de ces mobilisations ponctuelles nécessitent alors un travail de la part de militants mobilisés de longue date – comme l'étaient les promoteurs de RE. La transformation de l'expérience de l'injustice, telle qu'elle est retranscrite dans les Chroniques, en la perception, par les lecteurs, de l'existence d'un conflit caractérisé en particulier par la présence d'un adversaire, est un objectif essentiel de l'action de RE.

Le cadrage argumentatif du conflit dans les banlieues et la politisation de la rumeur

La mise en conflit procède de manière narrative : il s'agit de transformer un récit d'évènement tragique – c'est-à-dire à interpréter comme un coup du destin – en un évènement faisant partie d'un conflit, dont le récit adoptera la structure de l'épopée. Pour commencer, les auteurs doivent éliminer la possibilité que les morts suspectes en banlieue soient le résultat de hasards tragiques. Pour cela, il leur faut établir que les victimes ne sont pas frappées par hasard : ainsi, le titre de la rubrique « Chroniques de l'arbitraire » met l'accent sur le caractère aléatoire des violences policières déconnectées d'un délit réel – par conséquent, un tel épisode peut arriver à tout le monde –, mais aussi sur l'usage discrétionnaire de la violence comme étape d'un processus intentionnel de vengeance ou de discrimination. Cela aboutit à une partition des bavures en fonction du regard porté par les policiers sur les victimes : d'une part, de simples passants n'ayant commis d'autre crime que de se trouver au

mauvais endroit à un moment où les policiers étaient tentés de faire usage de leurs capacités répressives ; d'autre part, des personnes clairement identifiées par les policiers comme des ennemis, contre lesquels les procédures répressives sont utilisées comme un moyen de les faire taire. Dans cette catégorie figurent les cas de victimes membres d'associations politiques, qui font l'objet d'un traitement privilégié, le caractère politique de la répression étant présenté comme évident. Les militants engagés dans la construction et la diffusion du cadre « Justice en banlieue » ne sont, du coup, plus contraints de justifier en quoi les victimes de violences policières doivent être effectivement considérées comme telles malgré le fait qu'elles puissent par ailleurs être rangées dans la catégorie des petits délinquants, et pourquoi leur répression trop forte est scandaleuse. La condamnation de la violence répressive n'est plus alors affaire de degré ; elle indique une tolérance moindre des sociétés démocratiques envers une violence d'État démonstrative (Foucault, 1975). Elle constitue un argument central dans la politisation du regard porté sur les violences policières, visant à interpréter celles-ci comme les manifestations d'un conflit dans lequel sont engagées les populations de banlieue qui font plus particulièrement l'objet de l'incitation à la mobilisation.

Pour achever de rendre impossible une interprétation des bavures comme hasard tragique, il reste à démontrer que derrière leur énumération sérielle, on peut distinguer un principe organisateur qui permet de les expliquer et même de les prédire. Les entrepreneurs de mobilisation travaillent alors à mettre en lumière une fonction remplie par ces épisodes de violences policières, ce qui prouve clairement selon eux leur caractère délibéré. C'est l'objet du titre même de l'un des textes – « Bavures ? Non, c'est une politique » – qui résume le point essentiel de l'argument au cœur du cadre « Justice en banlieue » : les violences policières ne doivent pas être attribuées à un concours accidentel de circonstances mais à une décision réfléchie. Ce titre introduit un élément supplémentaire qui est la nature politique de cette décision : celle-ci ne résulte alors pas d'une simple cruauté ou d'une vengeance de la part des bourreaux. La violence est interprétée comme un procédé de gouvernement. Cependant, l'argumentation n'en demeure pas là, alors qu'elle a mis en évidence l'existence du conflit au moyen de l'expérience de la violence. En effet, les auteurs ajoutent un deuxième niveau d'interprétation aux bavures policières en banlieue, qui les lie à un mode défaillant de gestion des inégalités sociales et des problèmes économiques qui les causent. Le caractère insupportable des violences policières en banlieue se trouve alors expliqué par une matrice d'explication plus large : « Pourtant, outre le comportement inadmissible des policiers, l'affaire Georges Mondésir met en lumière les carences des services publics dans les quartiers devenus de véritables déserts sociaux auxquels, pour unique réponse, on envoie maintenant la police. » Ce travail passe par une extension de la signification du concept de violence, qui permet

un déplacement de la violence physique à la violence sociale : « Mais la plus grande des violences, celle du chômage et de la précarité, est masquée par le rideau de fumée “sécuritaire”. »

Cette extension aboutit à compliquer la définition de l'adversaire dans le conflit décrit, qui peut même disparaître complètement lorsque les auteurs travaillent à substituer une argumentation unissant la dénonciation de la violence policière et de la violence sociale à celle centrée sur la « violence policière » seule. Dans ce cas, le lecteur est incité à renoncer à sa première interprétation du conflit, qui assimile l'adversaire à celui qui commet les actes violents, pour interpréter la situation dans une autre perspective : « Au-delà de la colère, ce verdict nous est apparu comme un symptôme de l'hystérie sécuritaire qui s'emparait de l'opinion, et singulièrement depuis le 11 septembre 2001. » Le lecteur est alors convié à réinterpréter les faits décrits – un verdict injuste – comme la marque d'une pathologie de la société, un cadre dans lequel l'identification de l'acteur responsable de cet état de fait est plus difficile. Ce que le nouveau cadre perd en intensité narrative, en s'éloignant de la description du cas de violence porteur de sa propre interprétation politique, il le gagne en capacité d'interpréter des ordres de faits différents dans la société. Une conséquence est que le travail de construction de l'adversaire fait l'objet d'un double affaiblissement : la réinterprétation du conflit dans le sens de la dénonciation d'un système aboutit à une abstraction plus grande de l'adversaire, dont la responsabilité est amoindrie. De ceci découle une perte d'intensité de la charge émotionnelle contenue dans le récit de violence, quand le lecteur est invité à ne pas ressentir une « inimitié de principe pour les forces de l'ordre », que les cas de violences cités pourraient aisément faire naître. La capacité du récit de violence, encore à l'état de rumeur, à susciter une réaction émotionnelle, s'affaiblit à mesure que ce récit se voit récrit de manière à servir de soubassement à une argumentation militante.

Le double cadrage théorique de la sociologie des mobilisations et de l'analyse de discours permet de penser la dimension et les conséquences sociopolitiques de la rumeur et d'envisager la question de la violence urbaine sous un angle original. On a vu, tout au long de l'article, que les entrepreneurs de mobilisation se servaient de la rumeur à des fins de protestation et de revendication militantes. Or, que la rumeur soit vraie ou fausse, confirmée par les faits ou nourrie par l'idéologie, le fait est que sa mise en récit, par les acteurs directs – militants, associations – et indirects – médias, personnel politique –, permet d'énoncer une catégorisation particulière des violences urbaines – « bavures » ou « agressions antisémites » –, faisant de celles-ci des événements dotés d'un sens qui dépasse les faits eux-mêmes et les inscrit dans le temps long. L'évènement faisant l'objet d'une rumeur est interprété, transformé, récrit, grâce à des conditions discursives permises à la fois par un contexte et des stratégies de pouvoir de la part des acteurs. Ces derniers

mettent en place des actes de langage ayant pour fonction de politiser l'évènement et d'influencer les représentations sociales qui le concernent. Le choix des cadres interprétatifs, des mots et du ton utilisés est essentiel. La diffusion et la qualification de la rumeur dévoilent alors un problème politique plus général de discrimination, de haine raciale ou de violence sociale, fondé sur une herméneutique particulière. Mais parce que ces discours sont performatifs, ils permettent aussi aux entrepreneurs de mobilisation de se positionner comme des acteurs légitimes, voire incontournables d'un combat. Il s'agit également, pour eux, d'obtenir la reconnaissance du bien-fondé de cette lutte.

Les utilisations multiples de la rumeur à des fins de protestation et de mobilisation participent, au sein des élites comme du reste de la société civile, de formes d'action politique réelles et symboliques, grâce à certaines formes de discours, que l'usage d'Internet permet partiellement de renouveler. Elles apparaissent comme une alternative crédible aux formes de lutte politique traditionnelles en démocratie et même, plus largement, comme une nouvelle forme de lien social.

Références

- BEAUZAMY Brigitte, 2006, « L'espace d'action des mouvements dits anti-globalisation. Le transnational, la Palestine, la banlieue », *Génie des lieux*, P.W. Boudreault éd., Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 80-101.
- BRUCKNER Pascal, 2006, *La tyrannie de la pénitence*, Paris, Grasset.
- BRUNVAND Jan Harold, 2001, *Encyclopedia of Urban Legends*, Santa Barbara, ABC-Clio.
- CEFAÏ Daniel, TROM Danny, 2001, *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans des arènes publiques*, Paris, EHESS.
- FROISSART Pascal, 2002, *La rumeur. Histoire et fantasmes*, Paris, Belin.
- GERHARDS Jurgen, RUCHT Dieter, 1992, « Mesomobilization. Organizing and framing in two protest campaigns in West Germany », *American Journal of Sociology*, vol. 98, n° 2, p. 555-595.
- FOUCAULT Michel, 1975, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard.
- 1969, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard.
- GOFFMAN Erving, 1974, *Frame Analysis. An Essay on the Organization of Experience*, New York, Harper and Row.
- MORIN Edgard, 1969, *La rumeur d'Orléans*, Paris, Le Seuil.
- NAHOUM-GRAPPE Véronique, 2002, « Anthropologie de la violence extrême. Le crime de profanation », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 174, p. 601-609.
- NAVES Marie-Cécile, 2006, « Les "études culturelles" pour penser le communautarisme en France depuis le début des années 1990 », *Médiation et information*, n° 24-25, p. 109-114.
- PHARO Patrick, 2001, *Le sens de la justice*, Paris, PUF.
- ROUQUETTE Michel-Louis, 2006, « Théorie des rumeurs et théorie des problèmes »,

- Diogène*, n° 213, p. 46-53 (2007, « Rumour theory and problem theory », *Diogenes*, vol. 54 [1], n° 213, p. 36-42).
- SOMMIER Isabelle, 2001, *Les nouveaux mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion.
- TAGUIEFF Pierre-André, 2002, *La nouvelle judéophobie*, Paris, Fayard.
- TAÏEB Emmanuel, 2007, « The "rumours" of journalism », *Diogenes*, n° 213, p. 107-124.
- TOURAINÉ Alain, 1978, *La voix et le regard*, Paris, Le Seuil.
- WIEVIORKA Michel, 1999, *Violence en France*, Paris, Le Seuil.